

LES ATELIERS CITOYENS

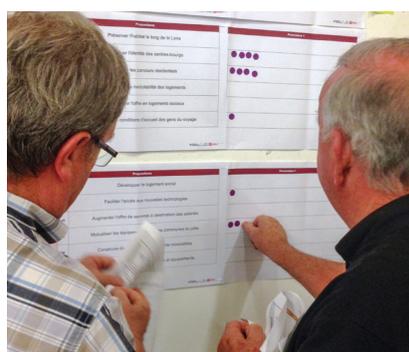
Retours sur la concertation du PLUm de Nantes Métropole



COUËRON

À Couëron, après une réunion publique d'information, un panel de 72 citoyens, composé de nouveaux habitants, de membres d'associations ou d'instances participatives et d'habitants à titre individuel, a souhaité participer aux réunions de concertation du PLUm. Deux ateliers ont été organisés, de 20h à 22h30, le 27 avril et le 21 mai sur les quatre thèmes Développement économique & Emploi / Habitat / Environnement / Mobilités. Un 3^e atelier le 11 juin a permis de prioriser et de valider les propositions du panel, en présence de Carole Grelaud, maire, et de Sylvie Pelloquin et Patrick Naizain, adjoints au maire.

Nantes Métropole souhaite aller plus loin que le dispositif réglementaire de concertation inscrit au code de l'urbanisme, en favorisant la participation citoyenne, avec comme première étape, l'élaboration du PADD. Cette phase s'organise autour d'ateliers citoyens, mis en place dans chaque commune, encadrés par « les règles du jeu du PLUm ». Ces ateliers s'organisent autour de grandes questions thématiques, qui appellent des propositions citoyennes. Les réunions publiques organisées à l'échelle de chaque commune lors du premier trimestre 2016 seront l'occasion de revenir sur les modalités de prise en compte de l'ensemble des participations citoyennes (production des ateliers citoyens, site Internet dédié, inscriptions dans les registres de concertation).



POURQUOI UN PLUm?

Le PLUm fixera le cadre d'évolution du territoire, à l'horizon 2030. C'est le document d'orientations politiques et stratégiques du projet de la Métropole. C'est aussi un cadre opérationnel qui permet de réaliser les projets adaptés aux spécificités du territoire. Il définira les règles précises d'utilisation des sols, à partir desquelles les maires délivreront les permis de construire, de démolir, les autorisations de travaux, etc.

POURQUOI UNE CONCERTATION AVEC LES CITOYENS?

La vision des habitants est importante car elle enrichit le diagnostic du territoire de leur expérience d'usage et d'utilisation dans le cadre de leur vie quotidienne. Elle permet aussi le partage et les échanges, sur les enjeux de la métropole de demain. La concertation a pour objectif de recueillir les souhaits et les contributions des citoyens pour alimenter la réflexion des élus dans l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui définit les objectifs stratégiques d'aménagement et d'urbanisme qui guideront le règlement du PLUm.

JUILLET 2015

ATELIER ENVIRONNEMENT

Comment imaginer le développement de la ville de demain tout en répondant aux défis environnementaux ?

Comment poursuivre le développement de la métropole sans empiéter sur les espaces naturels, préserver le cadre de vie, donner toute sa place à la Loire, introduire la nature en ville...

++ Parmi les priorités identifiées, les habitants souhaitent s'engager dans une politique de développement durable forte et volontariste notamment en termes de maîtrise des énergies. Pour éviter la surconsommation, ils proposent de favoriser la production des énergies renouvelables sur les toits des bâtiments publics et des constructions à usage privé.

La nature doit occuper une place de choix et il est nécessaire de réintroduire des espaces verts et naturels en ville: augmenter la végétalisation des espaces publics existants, planter des alignements d'arbres sur les boulevards et créer des jardins familiaux au cœur de la commune.

+ Géographiquement et historiquement, la Loire est un symbole fort de la ville et plusieurs propositions visant à la préserver et à développer les activités qui y sont liées ont été faites:

- instaurer des transports en commun fluviaux type navette pour faciliter les traversées de la Loire et établir une liaison entre Couëron et le centre de l'agglomération
- augmenter le transport fluvial de fret
- améliorer les cheminements des bords de Loire en tenant compte de ses caractéristiques naturelles (pente, biodiversité à protéger)
- profiter des friches industrielles pour introduire sur les berges de Loire des espaces publics dédiés aux déplacements en vélo et à pied.

Plusieurs propositions ont porté sur l'agriculture: le maintien d'une agriculture soucieuse de l'environnement est le meilleur garant de la préservation et de la valorisation des espaces naturels et agricoles en tous points remarquables à Couëron. D'autres propositions visent la préservation et la protection des espaces naturels notamment humides et aquatiques: inciter à la mise en place de procédés d'assainissement écologiques dans l'individuel comme le collectif, interdire l'urbanisation des zones humides, définir des zones de passage protégées (couloirs écologiques), relier les marais au nord de la voie ferrée à la Loire, protéger la biodiversité entre la vallée de la Chézine et l'Ouest, limiter l'emprise au sol des axes routiers.



ATELIER HABITAT

De quelle manière peut-on répondre aux besoins en logement tout en luttant contre l'étalement urbain ?

Que faire pour favoriser la mixité sociale, répondre à tous les besoins en logement tout au long de la vie, construire plus de logements en préservant le cadre de vie...

++ Mixités sociale et urbaine ont été au cœur des échanges. Les habitants souhaitent faciliter l'accès au logement pour tous avec des logements sociaux plus nombreux et mieux répartis sur l'ensemble des communes. Des actions sur la maîtrise du foncier pourraient être envisagées pour permettre une accession abordable. Pour favoriser un équilibre intergénérationnel, primo-acquisition et colocation pourraient être encouragées et les zones d'aménagements urbains limitées en taille.

Il ressort que les projets doivent tenir compte de l'identité de la ville et des spécificités locales.

Hauteurs, densification et formes urbaines doivent être appropriées afin de préserver le patrimoine.

Il est proposé de :

- conserver, réhabiliter et rénover l'existant
- préserver l'identité patrimoniale des cœurs de bourg
- introduire une réglementation différenciée selon les caractéristiques architecturales des communes
- favoriser la densification urbaine avec des hauteurs limitées en centre-bourg et variables selon les secteurs
- créer des espaces de partage (buanderies, espaces verts...) diminuant les surfaces privées
- densifier les secteurs d'habitation sur la zone Langevin intégrant le supermarché en privilégiant des hauteurs importantes.

+ Favoriser la sédentarisation des gens du voyage en définissant une offre de terrains en quantité suffisante, répartie sur le territoire et en locatif pour les familles qui le souhaitent.

- + Autres propositions pour le cœur des quartiers:
 - mutualiser les équipements pour pallier l'offre insuffisante (crèches, écoles, maisons de retraite, équipements sportifs) à l'échelle de la ville
 - faciliter les déplacements doux
 - faciliter l'accès aux nouvelles technologies grâce au Haut débit.



ATELIER MOBILITÉS

Quels moyens utiliser et renforcer pour favoriser l'utilisation de déplacements alternatifs à la voiture ?

Où construire au plus près des transports collectifs, comment favoriser l'accès aux modes doux et mieux organiser la ville pour faciliter les déplacements...

- ++ Pour favoriser l'utilisation des transports collectifs et limiter l'usage de la voiture, de multiples propositions ont été faites:
 - augmentation de la fréquence des trains notamment entre Couëron et Nantes, meilleure desserte des villages et des zones d'activités, amélioration de la concordance des horaires entre les différents modes de transports
 - nouveaux projets: tram-train entre Nantes et Saint-Nazaire, Chronobus entre la Chabossière et Nantes, arrêt supplémentaire sur la ligne de train à la Chabossière, ligne de bus pour les actifs des zones d'activités (ex. ZAC des Hauts de Couëron) et des zones d'habitat (ex. ZAC Rives de Loire), ligne de nuit
 - mutualisation de l'offre de transports en commun avec les communes voisines et création de transports en commun structurants afin de renforcer le maillage sur l'ensemble du territoire
 - amélioration et sécurisation des stationnements autour de la gare (voiture, vélo, poussette)
- + Les habitants encouragent l'usage de transports plus respectueux de l'environnement. Des parkings relais faciliteraient la transition d'un mode de transport à un autre, notamment sur la ligne de tramway vers Chantenay (gare maritime). Parmi les idées mentionnées:
 - encourager le transport à la carte pour desservir les Hauts de Couëron
 - favoriser le co-voiturage grâce à des aires dédiées dans les zones d'activités
 - augmenter le nombre de pistes cyclables mais aussi sécuriser celles existantes, tout particulièrement entre la Chabossière et Couëron bourg, en améliorant la signalétique, en créant des stationnements sécurisés autour des arrêts de bus du réseau Lila et du réseau TAN, en révisant le plan de circulation du centre-ville et en déviant des poids lourds sur la RD101.



ATELIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

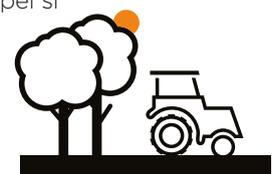
Les sujets ayant le plus de +++ sont ceux qui ont été évoqués le plus souvent.

Comment maintenir et renforcer la diversité des activités économiques sur le territoire ?

Quelles solutions pour accueillir une diversité d'activités économiques en optimisant l'espace, renforcer commerce, artisanat et services de proximité en centre bourgs et quartiers, préserver l'agriculture...

- +++ Valoriser la particularité agricole de Couëron est l'idée majeure qui ressort des échanges. La préservation de l'agriculture sur le territoire pourrait s'appuyer sur la création d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN). Cet outil opérationnel conforterait cette vocation de commune agricole péri-urbaine. Pour aider les agriculteurs à développer ou maintenir leur activité, plusieurs solutions sont envisagées:
 - prendre en compte les besoins d'infrastructures des agriculteurs lors des projets d'aménagement
 - protéger l'ensemble des terres à vocation agricole et pas uniquement les zones de marais
 - effectuer un aménagement foncier des terres agricoles (remembrement)
 - reconquérir les terres en friches, ne pas les urbaniser mais faciliter leur exploitation agricole
 - encourager la commercialisation des produits locaux en circuits courts. Cette agriculture de proximité pourrait passer par la mise en place d'un marché en soirée. Ce lieu de vente permettrait aux producteurs locaux et aux exploitants de vendre directement leurs produits aux habitants.

- + Concernant le développement économique de manière générale, il est nécessaire de donner davantage de place à la proximité et aux quartiers multi-usages. Il a été question de mêler logements avec zones de services et petites zones d'activités mais aussi d'encourager le retour du petit artisanat à proximité des zones d'habitations. Pour redynamiser les centres-villes, il est nécessaire de favoriser l'implantation des commerces et services et d'en faciliter l'accès par des places de stationnement et une offre de transports en commun adaptées. Un espace commercial pourrait être créé autour des petites et moyennes surfaces implantées dans les centres (autour du supermarché notamment). Enfin, concernant les conditions d'implantation des commerces, les habitants proposent d'utiliser les rez-de-chaussée d'immeubles, en faisant appel si nécessaire au droit de préemption.



LES ATELIERS CITOYENS



Ce qu'il faut retenir...

La mobilité est une préoccupation majeure pour les Couëronnais qui ont exprimé le besoin d'augmenter l'offre de transports en commun existante (fréquence, adaptation des horaires) et de développer des transports structurants (tram-train entre Nantes et Saint-Nazaire, navette fluviale). Si l'objectif de multimodalité, c'est-à-dire de favoriser les liaisons entre les différents types de transport, est au cœur des propositions, celles-ci ont aussi été connectées aux expertises d'usage des habitants. Ainsi, ils ont exprimé le besoin de desservir les Zones d'Activités (ZA), les Hauts de Couëron et de créer des axes de transports transversaux qui permettraient un déplacement circulaire du réseau de la métropole nantaise. Pour autant, l'encouragement d'initiatives de mobilité douce comme le vélo ou le covoiturage n'est pas délaissé. Toutefois, est-il possible de poser les préalables à l'économie du déplacement? Les Couëronnais ont questionné la centralité de la ville et ont proposé une redynamisation des espaces de vie qui allieraient zone d'habitat, services et activité économique. Ils ont d'autre part insisté sur la nécessité de conserver la singularité des centres-bourgs, notamment du point de vue architectural, et de réemployer les bâtiments existants (maisons de ville, etc.). Cette volonté associée aux impératifs émis de renouveler le bâti, réinvestir les friches industrielles et densifier des zones identifiées par les acteurs publics visent à contrôler l'étalement urbain. Cette problématique est d'autant plus prégnante que Couëron bénéficie de vastes espaces à caractère rural. Les habitants ont insisté sur l'importance de conforter ce secteur d'activité en préservant les terres arables, en sollicitant les pouvoirs publics sur l'attribution d'aides financières en faveur de l'agriculture et des circuits courts. Au-delà de l'agriculture, les Couëronnais ont réagi sur la place de la nature. L'environnement est appréhendé sous deux angles, d'un point de vue pratique, et d'un point de vue esthétique. Dans le premier cas, les habitants ont appelé à une valorisation des énergies renouvelables en plaçant des panneaux solaires sur le bâti. Dans le second cas, il s'agit d'améliorer le cadre de vie avec la végétalisation des espaces publics et la création de jardins familiaux. Enfin, les habitants ont manifesté la nécessité de réglementer les constructions et l'habitat dans le PLUm au regard de critères architecturaux et patrimoniaux. L'intention est de rester fidèle à la nature même de ce qui fait Couëron, son identité patrimoniale, sans pour autant oublier la garantie pour tous de l'accès au logement.



Les prochains rendez-vous du PLUm

2015

Le projet en débat

Concertation citoyenne sur le PADD
Élaboration des orientations du PADD métropolitain
Finalisation du projet de PADD intégrant les propositions citoyennes

2016

Réunions publiques de présentation du PADD au 1^{er} trimestre

Élaboration des OAP et du règlement

2017

L'arrêt de projet L'enquête publique et les consultations des personnes publiques associées

2018

Entrée en vigueur du PLU métropolitain

Jusqu'en 2018, les autorisations d'occupation des sols continuent d'être instruites avec le PLU de chaque commune.

* **PLH** Programme local de l'habitat

* **PADD** Projet d'aménagement et de développement durables

* **OAP** Orientation d'aménagement et de programmation